



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3911

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3911**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Irigny

objet : **Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du projet

L'opération Irigny - Pierre Bénite Yvours fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015. Ce projet a été séparé en 2 phases dont la 1^{ère} a été inaugurée le 5 septembre 2019.

Suite aux études de SNCF Réseau en vue de la création d'une halte ferroviaire à Irigny sur la ligne Lyon-Perrache-Givors, il a été démontré que ce projet de halte ferroviaire était l'une des réponses au développement des liaisons périurbaines en direction du sud de l'agglomération. Une convention financière a ensuite été signée entre la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF Réseaux afin de réaliser cette halte ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau.

Conformément aux compétences respectives de la Métropole et de SNCF Réseau, les études techniques et les travaux sont réalisés sous 2 périmètres opérationnels distincts :

- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau pour la halte ferroviaire,
- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour l'aménagement des infrastructures de desserte du site.

II - Description et enjeux du projet

Le projet d'aménagement du site d'Yvours est réalisé en 2 phases :

- phase 1 - des infrastructures multimodales : le projet a consisté en la création d'un pôle d'échanges entre divers moyens de transports : trains, voitures, covoiturage, 2 roues, piétons, bus urbains et bus express. Dans un 1^{er} temps, cet aménagement est accessible uniquement par le sud et l'allée de la fibre française à Irigny,

- phase 2 - une voie principale au nord du site qui aura pour vocation de desservir le pôle multimodal et sera connectée à la nouvelle bretelle reliant la M7. Les travaux sont en cours.

En parallèle de ces travaux d'aménagement, SNCF Réseau a réalisé la halte ferroviaire qui est composée de 2 quais, d'une passerelle piétonne, d'une rampe d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR), de 2 ascenseurs et d'équipements voyageurs. La conception, la réalisation ainsi que le financement de l'éclairage public sont pris en charge par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

III - Calendrier opérationnel

Les travaux de la phase 1 et de la halte ferroviaire sont terminés. L'inauguration a eu lieu le 5 septembre 2019 et la mise en service le 9 septembre 2019.

Les travaux de la phase 2 sont en cours depuis juin 2019 pour une ouverture début 2020.

IV - Autorisation de programme à individualiser

Sur les 2 périmètres de maîtrise d'ouvrage, du projet de création de halte ferroviaire et du projet d'infrastructures de desserte et de stationnement, le coût global de l'opération est estimé à 8 897 606 € TTC et réparti comme suit :

- 6 839 106 € TTC à la charge de la Métropole qui réalise les infrastructures de desserte et de stationnement pour un coût estimé à 4 640 508 € TTC et participe financièrement à la création de la halte ferroviaire à hauteur de 2 198 598 € TTC par le biais de subventions d'équipements versées à SNCF Réseau,

- 2 058 500 € TTC à la charge de la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant sa participation à la halte ferroviaire, directement versés à SNCF Réseau.

Le coût de participation de la Métropole s'élevait à ce jour à 6 639 106 € TTC.

Une adaptation du projet est nécessaire au niveau du croisement avec le chemin du barrage afin de permettre au mieux les girations des différents usagers, notamment les lignes de bus TCL (ligne express jusqu'à Bellecour et ligne 15) et les poids lourds, tout en assurant la sécurité des modes doux. Ceci provoque un surcoût de 150 000 € TTC. De plus, des travaux complémentaires sont à prévoir sur la phase 2 afin d'ajuster le nivellement au niveau de la zone humide de la Mouche et de la carrière Fillot TP pour un surcoût estimé à 50 000 € TTC.

Le surcoût d'opération est estimé à 200 000 € pour les éléments ci-dessus.

Le coût final de l'opération pour la Métropole est porté à 6 839 106 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 200 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adaptation du projet d'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours au niveau du chemin du barrage, de la zone humide de la Mouche et de la carrière Fillot TP, pour un coût total prévisionnel de 200 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2019,
- 100 000 € en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 839 106 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.